RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00237
Numéro SIREN : 753 398 023
Nom ou dénomination : ABCR - ARIEGE BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000818

Etats financiers au 30/09/2022

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01102021 et clos le 30092022 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PAMIERS
11 RUE DES CENDRESSES
09100 PAMIERS

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

A.B.C.R.
3 IMPASSE DE LA MECANIQUE

Identification du destinataire : BP 20106
09100 PAMIERS

Insp. IFU	N° dossier	75339802300022 N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
BATIMENT
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
0	27 009	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CADOR DORAC

ECF ☐ Désignation du prestataire : Certifié conforme à l'original -

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :

- **Professionnel de l'expertise comptable :** SARL ACE — 2 RUE DU PRE FERME 31200 TOULOUSE — 05 34 25 75 19
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**

N° d'agrément

A PAMIERS le

Signature et qualité du déclarant

Les dispositions des articles 34-35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service gestionnaire.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **A.B.C.R. 30092022**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1 Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.**
et Date de clôture de l'exercice **30092022**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art 219 I a *ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.**

Adresse de l'entreprise **3 IMPASSE DE LA MECANIQUE** **09100 PAMIERS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 7 5 3 3 9 8 0 2 3 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 30092022 Net 3	N-1 30092021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	830	AG 830		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	341 913	AS 137 289	204 624	22 624
	Autres immobilisations corporelles	AT	115 595	AU 87 837	27 759	44 470
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 030	CV	1 030	1 030
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 590	BI	2 590	2 590
	TOTAL (II)	BJ	**461 958**	BK **225 956**	**236 002**	**70 714**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	472 892	BM	472 892	116 429
	En cours de production de biens	BN	321 634	BO	321 634	380 316
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 360 113	BY 59 116	1 300 997	839 346
	Autres créances (3)	BZ	312 129	CA	312 129	62 226
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	152 246	CG	152 246	223 573
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 794	CI	7 794	16 127
	TOTAL (III)	CJ	**2 626 807**	CK **59 116**	**2 567 691**	**1 638 017**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**3 088 765**	1A **285 072**	**2 803 693**	**1 708 731**

Renvois (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 2 590 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de reserve de propriété * Immobilisations | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	291 449	200 414
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**9 776**	**91 035**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**323 225**	**313 449**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	725 166	520 103
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	122 812	87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	534 815	337 711
	Dettes fiscales et sociales	DY	739 360	511 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	358 315	25 802
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 480 468**	**1 395 282**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 803 693**	**1 708 731**

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 480 468	1 395 282
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	117 359	78 871

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

3 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue biens*	FD	FE	FF		
	Production vendue services *	FG 4 645 012	FH	FI	4 645 012	3 154 556
	Chiffres d'affaires nets*	FJ **4 645 012**	FK	FL	**4 645 012**	**3 154 556**
	Production stockée *			FM	(58 682)	130 368
	Production immobilisée *			FN	150 000	
	Subventions d'exploitation			FO	46 903	50 516
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	27 663	74 609
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 608	621
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	**4 812 504**	**3 410 669**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	1 172 074	833 951
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(356 463)	31 757
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 278 537	1 147 161
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	45 104	28 408
	Salaires et traitements *			FY	1 014 267	749 674
	Charges sociales (10)			FZ	617 823	420 547
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *			GA	42 982	44 238
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions			GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2 590	1 427
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	**4 816 914**	**3 257 163**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	**(4 410)**	**153 507**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	10 427	7 611
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	**10 427**	**7 611**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	**(10 427)**	**(7 611)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	**(14 837)**	**145 895**

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.** Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 119	8 005
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	157 000	9 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**159 119**	**17 405**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 450	24 539
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	132 886	4 618
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 054	8 627
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**144 390**	**37 783**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**14 729**	**(20 378)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(9 884)	34 482
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**4 971 623**	**3 428 074**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**4 961 847**	**3 337 039**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**9 776**	**91 035**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à detailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	89 548	65 080
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (a detailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	27 663	40 281
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 — obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 — dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'epargne retraite A8			

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES	2 399	
REGUL DIVERSES	8 051	2 119
VNC DES IMMO CEDEES	132 886	
PRIX DE VENTE DES IMMOS CEDEES		157 000
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL	1 054	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.** — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consecutives à une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en equivalence 2	Augmentations: Acquisitions, creations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'etablissement et de développement	TOTAL I CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	830	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	137 479	KT	KU 204 434
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	40 220	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Materiel de transport *	KY	86 115	KZ	LA 134 561
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Materiel de bureau et mobilier informatique	LB	11 385	LC	LD 3 216
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages recupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	275 198	LO	LP 342 211
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U	1 030	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 590	1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	3 620	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	279 648	ØH	ØJ 342 211

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste a poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations a la fin de l'exercice 3	Reevaluation legale * ou évaluation par mise en equivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de developpement	TOTAL I IN		CO	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO		LV	LW 830	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions: Inst gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 341 913	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst gales, agencts, amenagements divers	IU		MM	MN 40 220	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 159 901	MQ 60 775	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Materiel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 14 601	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages recupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 159 901	NH 457 508	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU	M7	OW
FINANCIERES	Autres participations	IO		ØX	ØY 1 030	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 2 590	2G
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 3 620	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		OK 159 901	ØL 461 958	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Exercice N clos le : 30092022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant [X]*

CADRE A

	Determination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumule à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction residuelle correspondant aux éléments cédes (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements a inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont ete apportees au montant des immobilisations amortissables reevaluées dans les conditions definies à l'article 238 bis J du code general des impôts et figurant a l'actif de l'entreprise au debut de l'exercice
Le montant des ecarts est obtenu en soustrayant des montants portes colonne 1, ceux portes colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplement de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de resultat) consecutif a la reevaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations reevaluees cedees au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'annee de la cession de l'element, le solde non utilise de la marge supplementaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumule à la fin de l'exercice précedent, dans la mesure où ce montant correspond a des eléments figurant à l'actif de l'entreprise au debut de l'exercice

(5) Le montant total de la provision speciale en fin d'exercice est a reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) a la ligne "Provisions reglementees"

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont impute leurs deficits fiscalement reportables au 31 decembre sur la provision speciale

Il est rappele que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent a réintegrer chaque annee dans leur resultat comptable le supplement d'amortissement consecutif à la reevaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce deficit incluse chaque annee dans les montants portes aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portes aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les eléments sont fixes au moment de l'imputation, le numerateur etant le montant du deficit impute et le denominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au debut de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux elements sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	830	PF		PG		PH	830
TOTAL I		RK	**830**	RM		RN		RO	**830**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst generales, agencements et amenagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, materiel et outillage industriels		PZ	114 855	QA	22 434	QB		QC	137 289
Autres immobilisations corporelles	Inst generales, agencements, amenagements divers	QD	18 470	QE	4 046	QF		QG	22 516
	Matériel de transport	QH	63 876	QI	16 931	QJ	27 015	QK	53 793
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 902	QM	626	QN		QO	11 528
	Emballages récuperables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**208 104**	QV	**44 036**	QW	**27 015**	QX	**225 126**
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	**208 934**	OP	**44 036**	ØQ	**27 015**	ØR	**225 956**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Differentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU	**1 054**	RV	**(1 054)**
Autres immob incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC	**1 054**	SD	**(1 054)**
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage	T3		T4		T5		T6	102	T7		T8		T9	(102)
Autres immob corporelles — Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob corporelles — Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob corporelles — Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5	**102**	X6		X7		X8	**(102)**
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total general (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS	**102**	NT		NU	**1 054**	NV	**(1 156)**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total general non ventilé (NS + NT + NU)	NY	**1 156**		Total general non ventilé (NW - NY)	NZ	**(1 156)**					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant a la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	59 116	6U		6V		6W	59 116	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**59 116**	TY		TZ		UA	**59 116**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**59 116**	UB		UC		UD	**59 116**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation a la clôture de l'exercice calcule selon les règles prevues a l'article 39-1-5e du C G I | 10 |

(1) a détailler sur feuillet separé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnees sur ce tableau mais être ventilées sur l'etat détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant ☐*

CADRE A ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 590	UV	2 590	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	70 940		70 940		
	Autres créances clients	UX	1 289 173		1 289 173		
	Creance representative de titres prêtes ou remis en garantie * (Provision pour depreciation anterieurement constituee * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	44		44		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	9 884		9 884		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	81 545		81 545		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	220 655		220 655		
	Charges constatées d'avance	VS	7 794		7 794		
	TOTAUX	VT	**1 682 625**	VU	**1 682 625**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (1) — a 1 an maximum à l'origine	VG	117 359	117 359		
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	VH	607 807	607 807		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	534 815	534 815		
Personnel et comptes rattachés	8C	81 029	81 029		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	122 096	122 096		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	522 564	522 564		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimiles	VQ	13 671	13 671		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	122 812	122 812		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	358 315	358 315		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**2 480 468**	VZ **2 480 468**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	250 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL		122 812
RENVOIS (1) Emprunts rembourses en cours d'exercice	VK	83 425			

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le **30092022**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	9 776
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excedentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 493
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 493		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non cooperatifs non deductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	2 399
	Amendes et pénalités	WJ	2 399	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(9 884)
	Quote-part — Benefices réalisés par une societé de personnes ou un GIE	WL		Resultats beneficiaires vises a l'article 209 B du CGI	L7		K7	
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Interêts excedentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises * (activite exoneree)	SW		WQ	23 225
				Quote-part de 12 % des plus-values a taux zero	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	**27 009**

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Regime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts — (Quote-part de frais et charges restant imposable a déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonerations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultes 44 septies)	K9		Societe investissement immobilier cotees (art 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi a redynamiser (art 44 duodecies)	1F			
	Zone franche d'activite NG (art 44 quaterdecies)	XC						
	Bassin urbain a dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC			
	Zone de developpement prioritaire (art 44 septdecies)	PB						
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses a détailler sur feuillet separe — Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Dont deduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance degagee par le report en arriere de deficit	ZI	)
	Dt déd exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont deductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	**27 009**	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	**27 009**	XO **0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise **A.B.C.R.** — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** — Néant ☐*

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	91 035
Prélèvements sur les réserves	OE	
TOTAL I	OF	**91 035**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	91 035
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(NB le total I doit necessairement etre egal au total II) **TOTAL II**	ZH	**91 035**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	748 498	255 131
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une duree < 6 mois J8 234 924)	XQ	242 773	137 586
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	20 824	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	67 840	35 492
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	1 198 603	718 952
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**2 278 537**	**1 147 161**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	13 186	7 420
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	31 918	20 988
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**45 104**	**28 408**
T V A	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	903 231	583 786
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	476 508	309 415
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *	OB	708 163	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS		
	- Taux d'intérêt le plus elevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *

Societe resultat comme si elle n'avait jamais ete membre du groupe	JA	Plus-values a 15%	JK	Plus-values a 0%	JL
		Plus-values a 19%	JM	Imputations	JC
Groupe resultat d'ensemble	JD	Plus-values a 15%	JN	Plus-values a 0%	JO
		Plus-values a 19%	JP	Imputations	JF

Si vous relevez du regime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mere du groupe JJ

(1) Entreprises soumises a l'impôt sur les societes
Ce cadre est destine a faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuees ou mises en reserve au cours de l'exercice dont les resultats font l'objet de la declaration
Il ne concerne donc pas, en principe, les resultats de cet exercice mais ceux des exercices anterieurs, qu'ils aient ou non deja fait l'objet d'une precedente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le regime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant ☐*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluee * (3)	Amortissements pratiques en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur residuelle (6)
I - Immobilisations *	1 RENJAULT MASTER	6 875		6 100		775
	2 RENAULT MASTER	7 000		6 491		509
	3 RENAULT MASTER	7 345		4 864		2 481
	4 CLIO CAMPUS	1 295		1 295		
	5 AUDI Q5	72 279		5 702		66 577
	6 PEUGEOT 208	4 120		2 564		1 556
	7 BMW X4	30 979				30 979
	8 POLY BENNE	30 008				30 008
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Long terme (10) 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) (11)
I - Immobilisations *	1	4 000	3 225	3 225				
	2	3 800	3 291	3 291				
	3	3 700	1 219	1 219				
	4							
	5	58 500	(8 077)	(8 077)				
	6	2 000	444	444				
	7	37 800	6 821	6 821				
	8	47 200	17 192	17 192				
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilite et correspondant à la deduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisee		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values a long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values a long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A	plus ou moins value nette a court terme (total algebrique des lignes 1 a 20 de la colonne (9)		**24 114**				
	CADRE B	plus ou moins value nette a long terme (total algebrique des lignes 1 a 20 de la colonne (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C	autres plus-values taxables a 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.**

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)

Gains nets retires de la cession de titre de sociétés a prepondérance immobilières non cotees exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est superieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *

(1) Entreprises soumises a l'impôt sur les societes

(2) Entreprises soumises a l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %	
		(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values a long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col (6) = (2) + (3) - (5) - (6)
		A 19 % ou a 15 % (1)	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (2)	A 15 % ou a 19 % (3)	(4)	(5)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.**

Néant [X]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : **A.B.C.R.** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01102021** et clos le : **30092022** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 645 012
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	27 663
TOTAL 1	OX	**4 672 676**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 608
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	150 000
Subventions d'exploitation reçues	OF	46 903
Variation positive des stocks	OD	357 077
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**555 588**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 098 145
Variation négative des stocks	OQ	59 296
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	998 090
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	8 139
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 590
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**3 166 260**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**2 062 003**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutee assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-etablissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant egal a 0 au cadre C des formulaires n 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 062 003

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 672 676
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR

DGFiP N° 2059-F 2023

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 30 09 2022

N° SIRET 75339802300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **A.B.C.R.**

ADRESSE (voie) **3 IMPASSE DE LA MECANIQUE**

CODE POSTAL **09100** VILLE **PAMIERS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 **1**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 **100**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si societe etablie en France) % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie

Code postal ☐ Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si societe établie en France) % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie

Code postal ☐ Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si societe etablie en France) % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie

Code postal ☐ Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si societe etablie en France) % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **BAUDOUY** Prénom(s) **ERIC**

Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **16061968** N° département **09** Commune **PAMIERS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° ☐ Voie **LIEU DIT MAJONIS**

Code postal **09100** Commune **BEZAC** Pays **FRANCE**

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° ☐ Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2023

1/1 (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 30 09 2022 N° SIRET 753 398 023 00 022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **A.B.C.R.**

ADRESSE (voie) **3 IMPASSE DE LA MECANIQUE**

CODE POSTAL **09100** VILLE **PAMIERS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excede le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et a gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas a droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n 2032

Etats financiers au 30/09/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 803 693** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 971 623** euros et un total **charges** de **4 961 847** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **9 776** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	830					830
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**830**					**830**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	137 479		204 434			341 913
	Instal., agencement, aménagement divers	40 220					40 220
	Matériel de transport	86 115		134 561		159 901	60 775
	Matériel de bureau, mobilier	11 385		3 216			14 601
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**275 198**		**342 211**		**159 901**	**457 508**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 030					1 030
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 590					2 590
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 620**					**3 620**
	TOTAL	**279 648**		**342 211**		**159 901**	**461 958**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	830			830
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**830**			**830**
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	114 855	22 434		137 289
Autres Instal., agencement, aménagement divers	18 470	4 046		22 516
Matériel de transport	63 876	16 931	27 015	53 793
Matériel de bureau, mobilier	10 902	626		11 528
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**208 104**	**44 036**	**27 015**	**225 126**
TOTAL	**208 934**	**44 036**	**27 015**	**225 956**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial						1 054	(1 054)
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						**1 054**	**(1 054)**
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels				102			(102)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES				**102**			**(102)**
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				**102**		**1 054**	**(1 156)**
TOTAL GENERAL NON VENTILE						**1 156**	**(1 156)**

Provisions

Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations titres de participation				
Sur immobilisations autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	59 116			59 116
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**59 116**			**59 116**
TOTAL GENERAL	**59 116**			**59 116**

Dont dotations et reprises
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 590	2 590	
Clients douteux ou litigieux	70 940	70 940	
Autres créances clients	1 289 173	1 289 173	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	44	44	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	9 884	9 884	
Taxes sur la valeur ajoutée	81 545	81 545	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	220 655	220 655	
Charges constatées d'avances	7 794	7 794	
TOTAL DES CREANCES	**1 682 625**	**1 682 625**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	117 359	117 359		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	607 807	607 807		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	534 815	534 815		
Personnel et comptes rattachés	81 029	81 029		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 096	122 096		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	522 564	522 564		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 671	13 671		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	122 812	122 812		
Autres dettes	358 315	358 315		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**2 480 468**	**2 480 468**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 425
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	122 812

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

	30/09/2022
Total des Produits à recevoir	

Produits à recevoir (détail)
au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2022
Total des Charges à payer		**252 644**
Dettes fiscales et sociales		**15 232**
PERSONNEL FRAIS A PAYER	*2 318*	
13% TAXE APPRENTISSAGE	*762*	
ETAT CHARGES A PAYER	*12 152*	
Autres dettes		**237 413**
CLIENT AVOIR A ETABLIR	*237 413*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/09/2022**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**7 794**
		7 794	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**7 794**

ABCR-ARIEGE BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 EUROS
Siège social : 3 impasse de la Mécanique
09100 PAMIERS
RCS FOIX : 753 398 023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente mars, à dix heures, Monsieur Eric BAUDOUY représentant le Président actionnaire unique la SAS HOLDING BAUDOUY immatriculée au RCS FOIX sous le numéro 909 299 695, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et établi :

L'actionnaire unique rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est la suivante :

- le rapport de gestion du Président ;

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;

- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations de l'exercice traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 soit 9 776 euros.

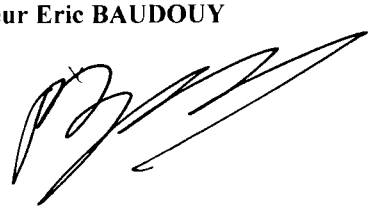
- Au poste Autres Réserves pour 9 776 euros

TROISIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, déclare, qu'il a passé au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

Le Président
SAS HOLDING BAUDOUY représentée par
Monsieur Eric BAUDOUY



ABCR-ARIEGE BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 EUROS
Siège social : 3 impasse de la Mécanique
09100 PAMIERS
RCS FOIX : 753 398 023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2023

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 2022 s'élevant à la somme de 9 776 EUROS.

- Au poste Autres Réserves pour 9 776 euros

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	20 000 EUROS
- Réserve légale	2 000 EUROS
- Réserves diverses	301 225 EUROS

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à PAMIERS
Le 30 mars 2023

L'actionnaire unique Président
SAS HOLDING BAUDOUY représentée par
Monsieur Eric BAUDOUY

